



## ARRETE PERMANENT N° 2022/58/PM

Portant pose d'un coussin berlinois route des secs Prés et d'une priorité de passage à cet endroit.

### Le Maire de la Commune de FRAIZE,

VU le code général des Collectivités territoriales notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6  
VU la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code de la Route, notamment ses articles, R.110-1, R.110-2, R. 411-4, R. 411-5, R.411-25 et R.413.1

VU l'instruction interministérielle du 24/11/1967 modifiée portant sur la signalisation routière,  
VU la pose d'un coussin berlinois destinés à réduire la vitesse des usagers sur la route des Secs Prés,

VU l'arrêté 2019/01 en date du 04/01/2019 portant limitation de la vitesse à 30 km/h sur une partie de la route des Secs Prés ,

**CONSIDERANT** que la réalisation de cet aménagement impose la mise en place d'un sens prioritaire de circulation,

## A R R E T E :

**ARTICLE 1** : Un coussin berlinois destiné à réduire la vitesse des usagers est réalisé Route des Secs Prés **au droit du N° 14, parcelle cadastrée AM 229**

**ARTICLE 2** : Au niveau de l'aménagement créé, une priorité de passage est instituée dans le sens **CENTRE-VILLE** vers **LE CENTRE EQUESTRE**. Les usagers venant du centre équestre et se dirigeant vers le centre-ville devront **céder la priorité aux usagers venant en sens opposé**.

**ARTICLE 3** : La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle est mise en place par les services techniques de la ville de Fraize

**ARTICLE 4** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de l'aménagement et de la signalisation règlementaire.

**ARTICLE 5**: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois qui suit sa notification.

**ARTICLE 6** : La Police Municipale et la Gendarmerie, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté. Les infractions seront constatées et réprimées conformément à la Loi.

### **DIFFUSION :**

Mairie (3)  
Gendarmerie  
Policier Municipal

FRAIZE, le 20 décembre 2022  
Le Maire,

**Caroline LEROGNON**